

Archives départementales de Seine-et-Marne

ACTION ÉDUCATIVE

PARCOURS CROISÉ AVEC LE CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

Un parcours en deux temps destiné aux élèves du primaire au lycée.

Pour découvrir le Premier Empire en une journée, un parcours en deux temps destiné aux élèves du primaire au lycée est désormais possible.

La visite du Château de Fontainebleau et l'étude des documents des Archives départementales de Seine-et-Marne offrent un regard croisé sur la période napoléonienne.

UNE VISITE AU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU



Visite guidée "Napoléon, empereur des Français" (durée 1h30)

Visite des œuvres majeures du musée Napoléon 1^{er} du Château de Fontainebleau et des appartements d'apparat de l'empereur (chambre de l'impératrice, salle du trône, chambre, salon de l'abdication).

~~UNE SEANCE AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE~~



Atelier "Aux sources du Premier Empire" (durée : 2 heures)

Après une brève visite des réserves, les élèves analysent des documents originaux (lettres, affiches, diplômes militaires, cartes, plans etc.) sur la période du Premier Empire sélectionnés en lien avec les programmes scolaires.

Horaires

Le parcours s'organise en deux temps.

Deux groupes peuvent être accueillis en même temps.

Les horaires sont à définir lors de la réservation :

- Aux Archives : l'accueil des classes peut s'effectuer de 9h30 à 17h.
- Au Château : les départs des visites guidées s'effectuent à 9h30 et 9h45 pour le matin ainsi qu'à 14h et 14h15 pour l'après-midi.

Tarifs

Groupes limités à 30 élèves :

- Château de Fontainebleau : 90 euros par classe. Le règlement (numéraire, carte bancaire ou chèque) s'effectue sur place le jour de l'intervention. Le règlement ou le bon de commande peuvent également être adressés en même temps que le devis signé. Le règlement par le Pass Culture est possible via Adage.
- Archives départementales : 30 euros par classe. Les ateliers ne sont pas assujettis à la T.V.A. Le règlement des ateliers (numéraire, carte bancaire ou chèque à l'ordre de la régie des Archives départementales) s'effectue sur place le jour de l'intervention. Les règlements par mandats administratifs sont facturés a posteriori (un bon de commande Chorus Pro doit être fourni par l'établissement avant la venue).

Réservation



- [Remplir le formulaire de réservation en ligne\(https://archives.seine-et-marne.fr/fr/form/reserver-un-parcours-archives-de\)](https://archives.seine-et-marne.fr/fr/form/reserver-un-parcours-archives-de)

Une fois les dates d'animation convenues, chaque site vous adressera un courriel avec une lettre d'engagement ou un devis à retourner remplis et signés par courriel ou courrier. Leur signature vaut engagement et la réservation de la journée ne sera effective qu'à leur réception.

Attention, en cas d'annulation, prévenir le secrétariat au plus tard 48 heures avant l'animation.

Modalités d'accueil et de visite

Certaines règles sont à rappeler aux élèves : ne pas toucher aux objets (sauf si le conférencier les y engage), ne pas boire, manger ou mâcher de chewing-gum, ne rien jeter par terre, ne pas courir, crier ou se bousculer, ne pas utiliser d'autre matériel que celui recommandé par le médiateur.

Aux Archives départementales

Le médiateur ne prend en charge qu'un seul groupe à la fois (30 personnes maximum). La présence des encadrants est impérative et leur implication nécessaire : un accompagnateur pour huit enfants de moins de 11 ans ; un pour douze enfants de plus de 11 ans.

Aux Archives, accompagnateurs comme élèves seront invités à déposer leurs sacs et affaires personnelles dans des malles à l'entrée des salles pédagogiques.

Les pique-niques sont autorisés dans le parc des Archives départementales. Le hall et les toilettes sont accessibles le midi.

Au Château de Fontainebleau

Le conférencier ne prend en charge qu'un seul groupe à la fois (30 élèves maximum). La présence des encadrants est impérative et leur implication nécessaire : un accompagnateur pour sept élèves.

Au château, accompagnateurs comme élèves sont invités à déposer leurs sacs et affaires personnelles dans les consignes groupes, à côté des toilettes.

Les pique-niques sont autorisés sur les pelouses du jardin anglais (position de repli sous la Galerie des fleurs e

CONTACTS

Les Archives départementales

@ Email

Le Château de Fontainebleau

@ Email